

serait désormais déterminé par le marché des changes. Cette politique s'est poursuivie dans le cadre du contrôle des changes jusqu'au 14 décembre 1951, année où le Règlement sur le contrôle des changes a été révoqué par le gouverneur en conseil, mettant ainsi fin à la période de contrôle qui durait depuis 1939. La Loi sur le contrôle des changes a été abrogée en 1952. Le 2 mai 1962, le ministre des Finances annonçait que le dollar était stabilisé à une valeur fixe au pair de 92½ cents en monnaie américaine. Cette mesure a été prise avec l'assentiment du Fonds monétaire international (FMI) et, conformément aux Articles d'accord de cet organisme, le gouvernement canadien s'est chargé de maintenir le cours du dollar dans une limite de 1% en plus ou en moins de la valeur au pair établie.

Le 31 mai 1970, le gouvernement du Canada annonçait sa décision de ne pas maintenir pour le moment le cours du dollar canadien dans la limite de 1% au pair prescrite par le FMI. Le tableau 19.24 indique les fluctuations du dollar ÉU, exprimées en monnaie canadienne, de janvier 1967 à décembre 1974. Des renseignements sur les réserves internationales officielles du Canada et sur les opérations non exécutées en dollars ÉU sont donnés au tableau 19.25.

19.2.4 Le marché des obligations

Ventes d'obligations canadiennes. En 1973, le gouvernement fédéral, les autres administrations publiques et les sociétés canadiennes ont emprunté sur le marché des obligations un montant total net de \$4,799 millions, ce qui représente une diminution sensible par rapport à 1972; les gouvernements provinciaux justifiaient de 60% de ce total avec de nouvelles émissions d'une valeur nette de \$2,847 millions.

Ce dernier montant comprenait des achats de \$1,038 millions par le Fonds de placement du Régime de pensions du Canada et d'environ \$229 millions par l'entremise du Régime de rentes du Québec. La valeur nette des émissions en cours du gouvernement du Canada a accusé une légère diminution de \$136 millions tandis que la valeur nette des nouvelles émissions des administrations municipales s'est élevée à \$419 millions. Les sociétés ont eu recours aux obligations pour un montant de \$1,610 millions, et en ce qui concerne les autres institutions la valeur nette de leurs nouvelles émissions en 1973 s'est établie à \$59 millions.

Les obligations du gouvernement du Canada ayant des échéances de 10 ans ou plus rapportaient 7.70% au 31 décembre 1973, contre 7.12% un an auparavant. Les chiffres correspondants étaient de 8.70% et 7.91% pour les émissions provinciales et de 8.84% et 8.18% pour les émissions municipales.

On a enregistré en 1973 une augmentation considérable (\$893 millions) des effets des sociétés de financement et des autres effets commerciaux à court terme, tandis que le montant net émis sous forme d'acceptations bancaires en dollars canadiens a diminué de \$48 millions. Le rendement des effets à 90 jours des sociétés de financement a augmenté sensiblement pour atteindre 10.25% à la fin de 1973, contre 5.15% un an plus tôt.

Obligations en circulation. A la fin de 1973, la valeur totale des obligations en circulation des administrations publiques et des sociétés s'élevait à \$88,632 millions, soit 5.7% de plus qu'en 1972 et 45% de plus qu'en 1968 (tableau 19.26). Au cours de la période 1968-73, l'augmentation la plus importante (70%) a porté sur la dette obligataire des provinces, qui prend en compte les émissions détenues par le Fonds de placement du Régime de pensions du Canada et la Caisse de dépôt et placement du Québec. La valeur des obligations en circulation des sociétés a augmenté de 54.7% et celle des administrations municipales de 23.2%.

Répartition des obligations par détenteur. Le tableau 19.27 donne la répartition estimative au 31 décembre 1973 des obligations des administrations publiques et des sociétés entre les principaux acheteurs de titres. Les administrations publiques et les institutions financières indiquées dans le tableau détenaient plus de la moitié du montant total des obligations en circulation; le reste était partagé entre les non-résidents (19%) et tous les autres résidents (27%). Sur ces 27%, cependant, les obligations d'épargne du Canada comptaient pour presque la moitié. Les principaux détenteurs d'obligations parmi ceux qui ont été retenus étaient les banques à charte (11% du total), les régimes de pensions en fiducie (8.6%), le gouvernement du Canada (8%), la Banque du Canada (7.5%) et les compagnies d'assurance-vie (7.4%).

19.3 Assurances

Environ 900 compagnies et sociétés d'assurances exercent leur activité au Canada. Toutes sont autorisées ou enregistrées par les autorités provinciales; à la fin de 1973, 429 étaient